
Lecture de différentes adresses, lors de la séance du 16 janvier 1790

Jean-Baptiste Treilhard

Citer ce document / Cite this document :

Treilhard Jean-Baptiste. Lecture de différentes adresses, lors de la séance du 16 janvier 1790. In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XI - Du 24 décembre 1789 au 1er mars 1790. Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1880. p. 205;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1880_num_11_1_5562_t1_0205_0000_2

Fichier pdf généré le 10/07/2020

ASSEMBLÉE NATIONALE.

PRÉSIDENCE DE M. L'ABBÉ DE MONTESQUIOU.

Séance du samedi 16 janvier 1790 au matin (1).

M. **Barrère de Vieuzac**, l'un de MM. les secrétaires, fait lecture du procès-verbal de la dernière séance. Il ne s'élève pas de réclamation.

M. **Treillard**, un autre de MM. les secrétaires, donne lecture de plusieurs adresses.

Adresse des religieux bénédictins de l'abbaye de Bec-Hellouin, contenant adhésion aux décrets de l'Assemblée concernant les biens ecclésiastiques; mais ils réclament la liberté et un traitement proportionné à la valeur de leurs biens, et analogue à leur existence civile.

Adresse de félicitation et dévouement de la communauté de Mucidan en Périgord; elle fait le don patriotique du produit de la contribution sur les ci-devant privilégiés, et demande permission à l'Assemblée de se servir du même sceau qu'elle, en y plaçant municipalité de Mucidan au lieu d'Assemblée nationale.

Adresse de félicitation, remerciement et adhésion de la ville de Le Luc en Provence; elle demande d'être chef-lieu de district, ou du moins de dépendre de celui de Brignoles.

Adresse du même genre de la communauté d'Ermont; elle demande que le bourg d'Argenteuil soit le chef-lieu d'un district.

Adresse du même genre du bourg de Chaumes en Brie; il demande la conservation de son collège et de sa maison de charité.

Adresse de la communauté de Tour-la-Ville, près de Cherbourg, qui exprime avec énergie les sentiments de l'admiration la plus vraie, de la reconnaissance la mieux sentie et du dévouement le plus absolu dont elle est pénétrée pour l'Assemblée nationale.

Adresse de la ville de la Guerche en Bretagne, ville qu'on a dit à l'Assemblée n'avoir pas donné d'adhésion, laquelle porte renouvellement de fidélité à la nation et au Roi, et dénonce à l'Assemblée les membres de la chambre des vacations du parlement de Rennes comme coupables de prévarication et de forfaiture.

Cette adresse est ainsi conçue :

Nosseigneurs, si vous avez jusqu'ici recueilli les hommages de l'enthousiasme et de l'admiration, votre courage et vos vertus vous en promettent de plus flatteurs et de plus dignes de vous, ceux de la franchise et de la vénération; ce sont les seuls qui conviennent à des soldats-citoyens, et que s'empressent de vous offrir les deux régiments nationaux de notre ville.

Libres aujourd'hui par vos efforts, nous sommes sous les armes pour le maintien de notre liberté et la conservation de nos libérateurs. Notre serment est fait, et il est inviolable. Deux mille Saintongeois militaires ont juré, sur les faisceaux de leurs armes, que jamais la main impie et perverse de l'aristocrate ne se portera impunément sur vos personnes, ni sur vos décrets. Nous avons promis, sur la foi de l'honneur, que ce superbe édifice, élevé par votre patriotisme et votre fermeté, sera aussi durable que la monarchie; que nous en soutiendrons les colonnes

par tout ce que la reconnaissance peut inspirer de sensibilité, et l'amour de la patrie enfanter de bravoure. Nous vouerons à la honte et à l'infamie ces hommes scélérats et pervers qui ont fomenté ces complots ténébreux et effrayants, qui ont menacé vos têtes et nous ont reproduit un moment les chaînes accablantes de notre servitude, que le frottement de plus de neuf siècles n'avait encore pu limer.

Mais, lorsque, en garde contre les sourdes conjurations qui nous inquiètent encore, nous consolidons la base de notre régénération, pour tout ce que l'amour de notre fidélité peut nous rappeler de vigilance et d'activité, laisserez-vous échapper au glaive des lois ces têtes perfides et coupables, faites pour bondir sur les ruines de l'autel du despotisme, lorsque des milliers de citoyens vertueux ont expiré victimes innocentes d'une révolution nécessaire, mais orageuse, émanée des vices et de la trahison des ministres corrompus? N'immolera-t-on pas à leurs mânes impatientes ces Calonne, ces Breteuil, ces Brienne, etc., dont le sang impur n'expiera jamais les larmes qu'ils nous ont fait verser...? Ces agents subalternes, exécuteurs altiers de leurs ordres barbares, échapperont-ils à votre justice vengeresse? et les tribunaux ne seront-ils pas bientôt chargés de recevoir les comptes de ces concussionnaires qui ont dévoré nos fortunes, en outrageant notre misère?...

Jamais, Nosseigneurs, notre régénération ne sera complète si vous ne purgez la France de ces vampires affamés, dont la présence odieuse ne nous retrace le tableau de nos malheurs, que pour nous en faire toujours appréhender de nouveaux. Seuls tranquilles au milieu de leurs fortunes, si, pourtant, le scélérat peut l'être, posséderaient-ils plus longtemps ces richesses enlevées à tant de familles qui les réclament pour les offrir à l'Etat, à qui l'hommage en est dû? Intendants, fermiers-généraux, subdélégués, etc., quoi! ces monstres dorment encore en paix, et la nation est douloureusement agitée par leurs déprédations!

Voilà, Nosseigneurs, les hommes que nous vous dénonçons, et dont les fortunes usurpées peuvent remplir le gouffre immense que cent mains avares ont creusé. Que leurs noms et leurs supplices, présentés pour exemple à la patrie, soient la consolation des victimes qu'ils ont sacrifiées, et l'effroi de leurs semblables! Les mêmes châtiments doivent poursuivre ces conspirateurs fugitifs qui ont emporté avec eux leurs crimes et nos trésors. L'homme qui fuit lorsque sa patrie est en danger est un monstre qui la trahit, ou un lâche qui l'abandonne, et la confiscation de ses biens doit être la moindre peine de sa trahison ou de sa désertion.

Mais repoussons ces tableaux alarmants pour fixer nos idées sur des objets plus consolants et plus flatteurs.

Immortels libérateurs de la patrie, daignez accueillir avec sensibilité les témoignages réitérés de nos respects, de notre amour, gravés dans le fond de nos cœurs; nos registres en vont également être les dépositaires, pour les transmettre à nos descendants comme un monument offert à vos bienfaits et élevé par notre reconnaissance.

Des trophées plus glorieux vous attendent; mais l'honneur de vous les ériger n'est réservé qu'à des mains plus vertueuses, celles de nos enfants. Pour nous, fidèles à nos serments, nous veillerons à vous garantir des pièges qui vous environnent. Assez de dangers ont menacé vos

(1) Cette séance est incomplète au *Moniteur*.